



EDF AQUA CHALLENGE 27&28 JUILLET 2024

LA TRAVERSEE DU LAC DE SERRE-PONCON

REGLEMENT DES EPREUVES



Photo MK.FFN

VERSION V.2 – MARS 2024

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION	3
2- DETAIL EPREUVES/RECOMPENSES	4
3 - PROGRAMME	7
4 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX 5 EPREUVES	7
5 - EQUIPEMENT DES NAGEURS.....	9
6 – INSCRIPTIONS	10
6.1 – MODALITES D’INSCRIPTION ET TARIFS.....	10
6.2 – PIECES A FOURNIR	10
6.3 – ELEMENTS REMIS AU NAGEUR	10
6.4 – ENGAGEMENT-RESPONSABILITE	10
7 - RETRAIT DES BONNETS/PUCES/BOUEES	11
8 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT	12
9 - CEREMONIE PROTOCOLAIRE ET RECOMPENSES.....	12
10 - ASSURANCES	13
11 - DROIT A L’IMAGE.....	13
12 - TRANSPORT DES CONCURRENTS	13
13 - LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION	14
14 - ENVIRONNEMENT	15

1 - INTRODUCTION

La lecture attentive du présent « REGLEMENT DETAILLE DE LA MANIFESTATION AQUA CHALLENGE SERRE-PONCON » est obligatoire.

Cette étape de nage en eau libre dans le lac de Serre-Ponçon est organisée par le club des Dauphins Embrunais, avec le soutien des communes de Savines le lac et d'Embrun, du SMADESEP, de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, de l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon, et de nombreux partenaires privés.

Cette étape des 27 & 28 juillet 2024 à Serre-Ponçon fait partie du circuit EDF AQUA CHALLENGE 2024, mis en place par la Fédération Française de Natation en partenariat avec EDF.

L'esprit de cette manifestation sportive de pleine nature est de permettre aux nageurs de se faire plaisir et de se lancer un défi en participant à une ou plusieurs épreuves de natation en eau libre dans un environnement naturel très privilégié !



Edition 2020



Edition 2023



Edition 2023 : départ 5 km

2- DETAIL EPREUVES/RECOMPENSES

5 épreuves de différentes distances sont proposées (dont 1 relais 3 fois 500m), afin que chaque nageur puisse choisir celle qui lui convient le mieux. Chaque épreuve est ouverte à tous les nageurs, licenciés ou non à la FFN, FFESSM, FFTri, FFSS, FFhandi Natation.

Le nombre maximal de nageurs inscrits sur chaque épreuve pourra être limité par les organisateurs afin de garantir les conditions de sécurité requises.

Epreuves		Horaires		Catégories-récompenses	Tarifs (Inscriptions sur place UNIQUEMENT sous réserve de places disponibles)	
Distance	Type	Briefing	Départ	3 premiers Hommes et 3 premières Femmes	En ligne	Sur place
5 km OPEN	Sans palmes	6h45 sur le Village	8h00 Déversoir Plan d'eau Embrun	Moins de 17 ans 18-34 ans 35-49 ans 50 -59 ans 60 ans et +	FFN-FINA-FFH : 35 € Autres : 35 € + 15 € (licence FFN Eau libre)	FFN-FINA-FFH : 45 € Autres : 45 € +15 € (licence FFN Eau libre)
5 km	Avec palmes	6h45 sur le village	8h00 Déversoir Plan d'eau Embrun	Tous âges confondus	FFN-FINA-FFH : 35 € Autres : 35 € + 15 € (licence FFN Eau libre)	FFN-FINA-FFH : 45 € Autres : 45 € +15 € (licence FFN Eau libre)
3 km	Sans palmes *	10h15 sur le village	10h30 Plage de Savines le lac	Tous âges confondus	FFN-FINA-FFH : 25 € Autres : 25 € + 15 € (licence FFN Eau libre)	FFN-FINA-FFH : 35 € Autres : 35 € +15 € (licence FFN Eau libre)
1,5 km	Sans palmes *	10h15 sur le village	10h30 Plage de Savines le lac	14 ans et moins 15 ans et plus	FFN-FINA-FFH : 18 € Autres : 18 € + 15 € (licence FFN Eau libre)	FFN-FINA-FFH : 28 € Autres : 28 € +15 € (licence FFN Eau libre)
500 m	Sans palmes *	12h00 sur le village	12H15 Plage de Savines le lac	09-12 ans	FFN-FINA-FFH : 12 € Autres : 12 € + 15 € (licence FFN Eau libre)	FFN-FINA-FFH : 17€ Autres : 17 € +15 € (licence FFN Eau libre)
3 x 500 m en relais femme, homme ou mixte	Sans palmes *	13h45 sur le village	14h00 Plage de Savines le lac	Tous âges confondus Relais H Relais F Relais Mixte	FFN-FINA-FFH : 12 € /relayeur Autres : 12 € + 15 € (licence FFN Eau libre)	FFN-FINA-FFH : 18 € Autres :18 €/relayeur €+15 (licence FFN Eau libre)

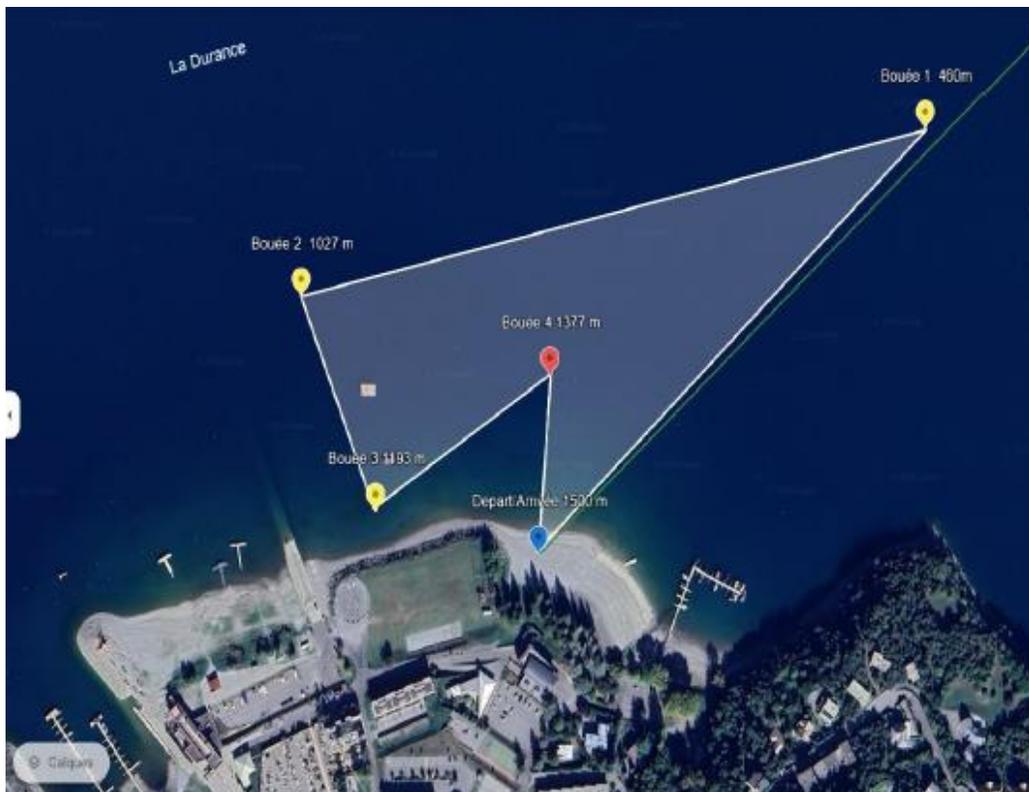
NB : Les nageurs non titulaires d'une licence se verront proposer une licence FFN Eau Libre promotionnelle d'un coût de 15 € lors de leur première inscription de la saison. Cette licence est valable un an de date à date et donne accès à l'ensemble des évènements eau libre fédéraux grand public.

**Par dérogation les palmes peuvent être autorisées (sur demande dans le cas d'une pratique sport adapté/handi sport)*

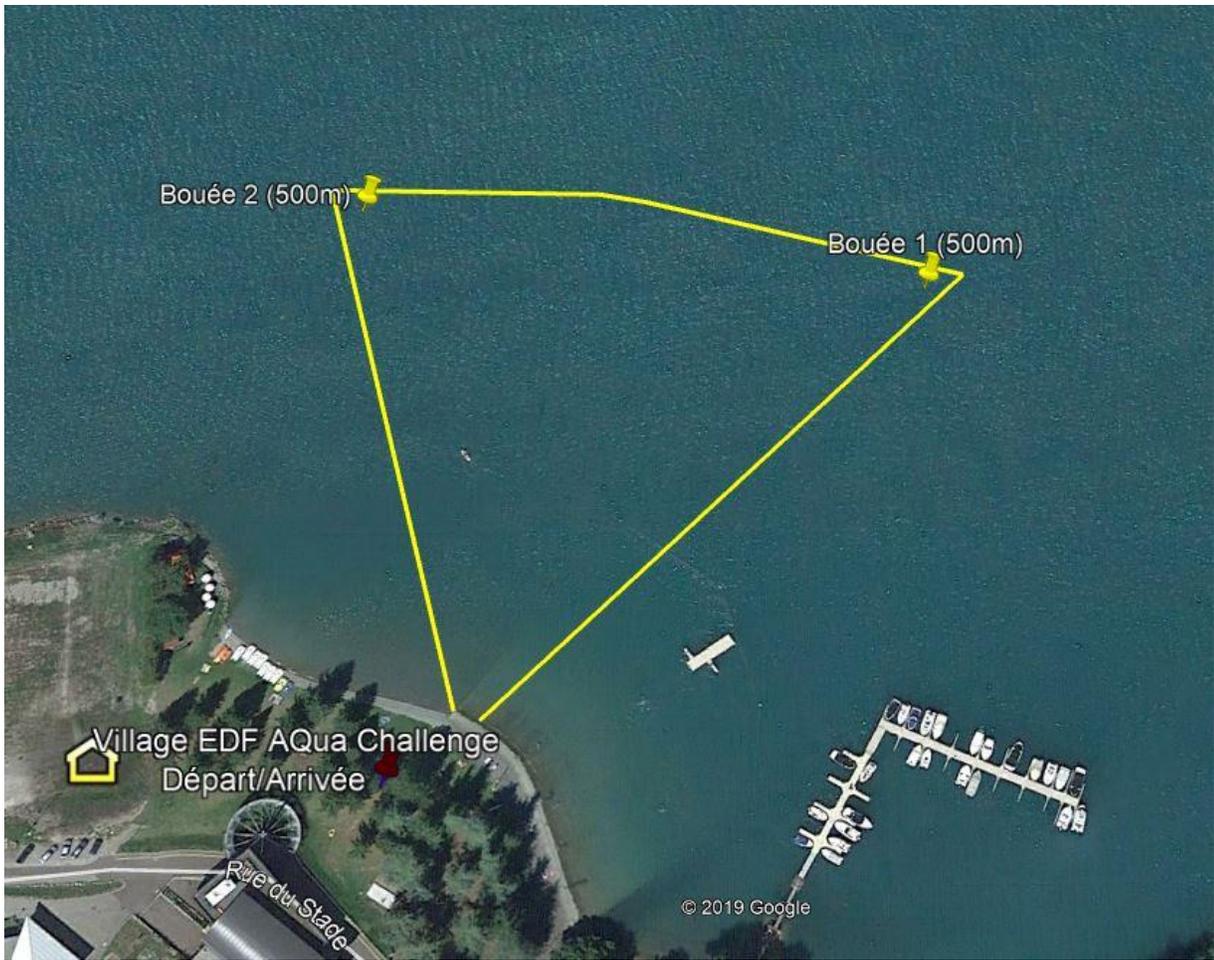
PARCOURS : 5 km : « Traversée de Serre-Ponçon »



PARCOURS 1,5 KM et 3 KM



PARCOURS 500 M



3 - PROGRAMME

JOUR 1 SAMEDI 27 JUILLET 2024

- 16h00 :** Ouverture du village au public et aux participants
Retrait des bonnets (et système de sauvetage pour le 5km) des courses
- 19h00 :** Fin du retrait des Bonnets

JOUR 2 DIMANCHE 28 JUILLET 2024

- 06h15 :** Ouverture du village départ
- 06h45 :** Briefing de sécurité 5km sur le village
- 07h00 :** Départ des rotations en bateau et/ou bus vers le point de départ sur Embrun
- 07h45 :** Comptage des participants et clôture du SAS de Départ du 5km
- 08h00 :** Départ du 5 km avec et sans palmes (délai 2h15)
- 10h15 :** Briefing de sécurité 1,5 et 3 km
- 10h30 :** Départ du 1,5km et 3 km (délai 45 min et 1h30)
- 10h45 :** ***Intervention personnalités/partenaires invités - Cérémonie protocolaire du 5 kms-***
- 12h00 :** Briefing de sécurité 500m Poussins sur le Village
- 12h15 :** Départ du 500m depuis le village départ/arrivée (délai 30 min)
- 12H30 :** ***Cérémonie protocolaire du 3 kms et 1.5 km***
- 13H00 :** ***Cérémonie protocolaire du 500 m***
- PAUSE DE 45 MIN**
- 13h45 :** Briefing du 3 x 500 m relais OPEN
- 14h00 :** Départ du relais 3 x 500m OPEN depuis le village départ/arrivée (délai 45 min)
- 14h45 :** ***Cérémonie protocolaire du 3 x 500 m*** et fin de la manifestation

4 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX 5 EPREUVES

Les nageurs se présentent, la veille (samedi 27 juillet) du déroulement de leur épreuve (dimanche 28 juillet) à partir de 16h00 à l'aire d'accueil installée sur le village départ situé à Savines le lac, ils pourront ainsi procéder au retrait de leur bonnet, de leur puce ainsi que du dispositif de sauvetage pour le 5 km (bouée gonflable en cas de besoin).

Le dimanche, les nageurs doivent se regrouper près du village accueil à l'heure du briefing d'avant course afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription. Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. A l'issue de ce rappel, les nageurs sont invités à se rendre sur le départ de la course. Pour l'épreuve du 5 km les nageurs seront invités à se rendre au départ d'une des navettes (lacustre et/ou terrestre), ou directement, par leurs propres moyens, au point de départ (déversoir du plan d'eau d'Embrun/plage du CNA sur le lac de Serre-Ponçon).

Le départ a lieu, selon les épreuves, soit en pleine eau et en ligne, soit depuis la berge ou la plage. Le départ se fait au commandement du starter. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification.

Les **limites de temps** s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ :

- 500 m : 30 minutes
- 1,5 km : 45 minutes
- 3 km : 1h30
- 5 km : 2h15 et maximum 1h50 à la bouée n°4
- 3x500 km Relais : 45 minutes

A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisé par des flotteurs précédant la ligne d'arrivée et continuent à nager et/ou courent jusqu'à passer sous l'arche d'arrivée située sur la plage ou dans l'eau. Les parcours sont consultables sur le site de l'organisateur.

Les parcours peuvent être soumis à modifications par l'organisation en vue d'assurer la sécurité et la réglementation ceci sans que le participant puisse prétendre à des indemnités compensatoires.

En cas de difficulté et d'abandon volontaire les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche.

Le directeur de course ou son adjoint pourront s'ils jugent, qu'un nageur est en danger, le faire embarquer sur un bateau de sécurité le plus proche même contre sa volonté.



5 - EQUIPEMENT DES NAGEURS

Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation et correspondant à la course pour laquelle il prend le départ.

Dans le cadre de la sécurité de l'événement chaque nageur du 5km a l'obligation de porter l'équipement de sauvetage (RESTUBE SAFETY) mis à sa disposition (location comprise dans le prix d'inscription). L'équipement ne sera gonflé pendant la course qu'en cas de force majeure.

Sont permis :

- Le port d'un pince-nez
- Le port de la combinaison néoprène type triathlon ou équivalent pour toutes les courses
- La cagoule néoprène ou équivalent (sous le bonnet) pour toutes les courses
- Le port des palmes, ou monopalme pour le 5 km palmes seulement
- Le port d'un masque et d'un tuba
- Le port de bouchons d'oreilles
- Le port sous la combinaison d'un ravitaillement individuel à la stricte condition que son emballage soit ramené à terre par le nageur.
- La montre GPS
- La bouée de sauvetage (système RESTUBE SAFETY remise au retrait des bonnets). Celle-ci sera récupérée par les organisateurs à l'arrivée de la course.

En fonction de la température de l'eau le jour des courses, l'organisateur conseille fortement le port d'une combinaison, notamment sur le 5 km, le lac pouvant être soumis à des variations de températures liées aux arrivées d'eau des rivières affluentes, entre autres.

Sont interdits :

- Les plaquettes, les pulls boy
- Les ongles non coupés pouvant provoquer des blessures
- Les bijoux proéminents pouvant provoquer des accrochages et blessures



6 – INSCRIPTIONS

6.1 – MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Pour tous les nageurs, l'inscription se fait uniquement en ligne sur la plateforme FFN <https://www.ffneaulibre.fr/> dont le lien sera automatique depuis le site internet dédié de l'épreuve <https://edfaquachallenge-serreponcon.fr/>

Voir détails dans le tableau en début de règlement dont détail des tarifs.

Les inscriptions sur place seront possibles avec une tarification majorée et dans la limite des places restantes disponibles.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de places d'une épreuve afin de permettre son organisation dans de bonnes conditions.

6.2 – PIECES A FOURNIR

Une copie des documents administratifs demandés doit être téléchargée lors de l'inscription sur le site et au plus tard remis lors du retrait des bonnets. Tout concurrent n'ayant pas remis les documents au plus tard lors du retrait des bonnets ne pourra pas participer à l'épreuve où il est inscrit.

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit fournir les documents exigés pour chaque épreuve :

- **Un certificat médical** de moins d'1 an pour les non licenciés FFN, FINA, FFhandiSPORT, FFESSM, FFTri, FFSS

OU

- **La licence** FFN, FINA, FFhandi SPORT, FFESSM, FFTri, FFSS en cours de validité vaut certificat médical

ET

- Une autorisation parentale pour les mineurs

ET

- Une pièce d'identité

6.3 – ELEMENTS REMIS AU NAGEUR

- - 1 **bonnet** associé à la course choisie qui **DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE PORTE DU DEBUT A LA FIN DE LA COURSE** pour des raisons de sécurité et d'identification aux passages des bouées.
- - un **bracelet/puce numéroté A FIXER AVEC SOIN A LA CHEVILLE**
- 1 système de numérotation (étiquette ou tour de cou par exemple) pour identification des affaires laissées à la consigne en cas de besoin
- Pour le 5 km seulement : un **dispositif de bouée de sécurité/secours à FIXER AVEC SOIN A LA TAILLE, à rendre à l'arrivée impérativement à l'arrivée (sinon facturation de 60€ minimum)**

6.4 – ENGAGEMENT-RESPONSABILITE

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le

nageur inscrit reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,
- que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

7 - RETRAIT DES BONNETS/PUCES/BOUEES

Le retrait des bonnets, puces et bouées se fait, pour toutes les courses, le **Samedi 27 Juillet de 16h00 à 19h00**.

Pour retirer votre bonnet vous devrez obligatoirement présenter les documents définis au 6.2, si vous ne les avez pas remis sur le site lors de votre inscription.

Pour les mineurs :

Seule la personne responsable du mineur pourra retirer le bonnet/bracelet sur présentation des documents demandés avec l'autorisation parentale remplie et signée.

Le **dimanche 28 juillet** le retrait des bonnets sera également possible à titre « **exceptionnel** » au village départ/arrivée :

- uniquement de 6h15 à 6h45 pour le 5km, au-delà plus aucun bonnet ne sera délivré
- pour toutes les autres courses, si empêchement la veille (merci de contacter l'organisateur de préférence), au plus tard 1h avant le briefing.



8 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Toutes les épreuves sont sous chronométrage électronique.

Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils auront eu franchi l'arche d'arrivée située sur la plage à la **condition impérative qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique.**

- La perte du bracelet entrainera la disqualification du concurrent.

9 - CEREMONIE PROTOCOLAIRE ET RECOMPENSES

Les cérémonies Protocolaires se tiendront sur le Village Départ/Arrivée le dimanche 28 juillet selon le programme indiqué ci-dessus.

Seront récompensées les 3 premiers Dames et Messieurs de chaque épreuve selon les catégories indiquées dans le tableau à l'article 2 et pour le relais les 3 premiers relais homme, femme et mixte.



10 - ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon. Une licence Fédération Française de Natation Eau Libre, sera souscrite automatiquement pour les non licenciés FFN.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

11 - DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

12 - TRANSPORT DES CONCURRENTS

Dans le cas du transport (navettes lacustres ou terrestre) rien ne doit rester dans les bus ou les bateaux passagers, le concurrent doit prendre toute mesure pour organiser la gestion de ses affaires personnelles.

Il est attiré l'attention des nageurs sur le fait que, pour des raisons techniques, selon les conditions de niveau de lac notamment, les nageurs transportés en navette lacustre pourront être amenés à se mettre à l'eau une fois acheminés sur le site de départ pour se rendre sur la berge, ressortir de l'eau pour pouvoir être identifiés via la puce électronique avant de pouvoir prendre le départ.



13 - LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Ainsi, le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,
- Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

14 - ENVIRONNEMENT

La manifestation se déroule en milieu naturel, dans le lac de Serre-Ponçon, à l'ouest, à proximité et en amont du Pont de Savines le lac, à l'est, jusqu'à la queue de retenue (à proximité du déversoir du plan d'eau d'Embrun).

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver.

Aucun jet de débris dans le lac ou sur les plages ne sera toléré.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet. Des dispositifs de collecte et de tri des déchets seront à la disposition des participants qui devront les utiliser correctement. La distribution/utilisation de contenants en plastique sera limitée, le tri de ceux-ci en vue d'une valorisation est organisé, en lien avec la Régie Smictom Serre-Ponçon et l'usine d'eau « Roche des Ecrins », fournisseur local d'eau.

Tout concurrent qui sera convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié, et interdit de participer à toute autre épreuve sur la journée.

